

Les espèces sédentaires chassables

LE PETIT GIBIER

LA PERDRIX ROUGE

1) POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none">• espèce fleuron des garrigues Audoises et méditerranéennes,• esthétique naturelle de l'oiseau,• chasse exceptionnelle au chien d'arrêt,• espèce admirée par les promeneurs en période hors chasse.	<ul style="list-style-type: none">• forte sensibilité à la fermeture des milieux et aux pratiques culturales,• pression de chasse non adaptée à la reproduction,• perte des qualités génétiques naturelles liées aux apports d'oiseaux de lâchers (hybride de Chukar)

2) PROPOSITIONS – RECOMMANDATIONS :

- Restauration des habitats et maintien des milieux ouverts.
- Développer les cultures faunistiques appropriées avec points d'eau.
- Mise en place d'unités de gestion par grandes régions agricoles : Lauragais, Minervois, Carcassés, Littoral Narbonnais, Moyennes Corbières, Basses Corbières, Limouxin.
- Mise en place de P.G.C.A. par unité de gestion.
- Préconiser l'interdiction de lâchers de tir sur tout le département.
- Interdiction de lâchers autres qu'à partir d'oiseaux issus de l'espèce naturelle.
- Connaissance et bilan des tableaux de chasse par l'intermédiaire des carnets de bord.

3) ENJEUX CYNEGETIQUES :

- Reconstruire le patrimoine cynégétique de l'espèce qui était très présente sur le département.
- Tenter localement, sur des biotopes favorables, la réimplantation de l'espèce à partir de sujets naturels.
- Expérimenter sur des territoires pilotes (réserves par exemple), une opération d'envergure avec aménagement du territoire et une implantation.
- Aider financièrement et techniquement l'achat de gibier naturel de reproduction pour renforcer les populations de perdrix rouge après fermeture de la chasse.
- Prendre des mesures draconiennes de limitation de chasse pour l'augmentation des effectifs sur les territoires où l'espèce est présente.